



Songeons

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS
SEANCE DU 09 JANVIER 2024
Délibération n° 2024_D005**

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 janvier à 19 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, Maire.

Etaient présents : Mes Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT,

Ms Frédéric LANGLOIS, Cédric DEMARCY, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE,

Absents avec pouvoirs : Mme Catherine GAMICHON-NOEL pouvoir Jean-Claude BAGUET, Mme Dorothee GARNIER pouvoir à Pascaline HAMONIER, M. Patrick LAURENT

Absents excusés : Mme Murielle CAILLEUX, Sylvain CUYER,

Secrétaire de séance : Mme Pascaline HAMONIER.

| | |
|--|----|
| NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : | 15 |
| EN EXERCICE : | 15 |
| QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : | 13 |

Date de la convocation : 02 janvier 2024

OBJET : DOSSIER SUBVENTION 2024 – Aménagement des locaux des services techniques

Monsieur le Maire indique aux membres présents que suite à la décision de déplacer les locaux des services techniques qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux afin d'aménager les locaux du 39 route de Dieppe pour les services techniques. Le cout des travaux s'élève à 71 641€75 Hors taxes.

Le plan de financement de cette opération serait la suivante :

| | |
|-------------------|--------------|
| Coût total HT : | 71 641€75 HT |
| DETR : 40% | 28 656€70 |
| Département : 37% | 26 507€45 |
| Commune : 23% | 16 477€60 |

Le projet étant susceptible d'être subventionné par de la DETR et le Conseil Départemental pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 pour, 0 contre, 0 abstentions des membres présents et représentés DECIDE DE :

Adopte le plan de financement exposé ci-dessus, sollicite une subvention auprès de la DETR et un au Conseil Départemental pour l'année 2024,
Prévoit le financement ci-dessus au budget 2024,
Autorise et charge le Maire de l'exécution de la présente délibération

POUR COPIE CONFORME
Jean-Claude BAGUET,
Maire

